RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 66-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION
portant abrogation de la délibération modifiée n° 20-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'implantation des installations de points de vente en vrac d'hydrocarbures

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie applicable en province Sud ;

Vu l'avis des commissions conjointes du développement économique et de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire réunies le 28 août 2020 ;

Vu le rapport n° **71428-2020/1-ACTS/SG** du 17 août 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La délibération modifiée n° 20-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'implantation des installations de points de vente en vrac d'hydrocarbures est abrogée.

ARTICLE 2 : L'article PS 221-15 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie applicable en province Sud est modifié comme suit :

1) le cinquième alinéa est supprimé ;
2) au sixième alinéa, les mots « 5° » sont remplacés par « 4° ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.